



Décembre 2013

Repér'AJ

Le journal de l'Aide à la jeunesse



DOSSIER

L'entourage
de la famille
d'accueil

À LA UNE

Mozaïc,
pour enfants
abîmés

Sommaire

À LA UNE

3 Mozaïc et les enfance éclatées

DOSSIER

5 L'entourage de la famille d'accueil

7 Sonia

7 24 vs 55 ?

8 Parrainage, l'autre accueil

8 Enfant placé ? Top chrono!

REPÈRE SUR

9 Rompre pour avancer

INTERVIEW CROISÉE

10 Face-à-face

LE POINT SUR

13 IPPJ : recréer du lien et reprendre confiance

13 Une relation olympique

13 De bonnes graines

14 Restaurer locaux et confiance

14 Le « Jeu de la vie »

14 La réciprocité intergénérationnelle

PÊLE-MÊLE

15 La boîte à outil

ÉDITO

Vos témoignages et propositions d'articles confirment, mais nous en étions déjà convaincus, de l'ampleur et de la richesse du travail réalisé sur le terrain par les professionnels de l'Aide à la jeunesse.

Ce 2^e numéro de Repér'AJ continue l'exploration des nombreux métiers et des expériences innovantes à mettre en commun.

La parole des intervenants de terrain illustre le quotidien de la mission même du décret de l'aide à la jeunesse : l'intérêt supérieur de l'enfant et le maintien du lien avec la famille.

C'est pourquoi, après une visite à l'un des trois Centres d'aide aux enfants victimes de maltraitance, le dossier s'intéresse aux familles d'accueil et aux services de placement familial qui les accompagnent.

Et, comme l'éloignement d'un enfant est une décision qui n'est jamais prise à la légère, le face à face s'articule autour des rôles du conseiller et du directeur de l'Aide à la jeunesse.

Pour éclairer le travail avec les ados en difficulté, nous découvrirons un séjour de rupture et un focus sur les projets pédagogiques des IPPJ.

Un tour d'horizon des nombreuses compétences et initiatives du secteur de l'Aide à la jeunesse remplirait de nombreuses pages. À défaut, Repér'AJ illustre quelques exemples concrets et nous donne rendez-vous au prochain numéro.

Bonne lecture !

LA RÉDACTION



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
AIDE À LA JEUNESSE

Fédération Wallonie-Bruxelles / Administration générale
de l'Aide à la jeunesse, de la Santé et du Sport

Direction générale de l'Aide à la jeunesse

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél : +32 (0)2 413 32 06 - Fax : +32 (0)2 413 26 90

reperaj@cfwb.be

www.aidealajeunesse.cfwb.be

www.fw-b.be - 0800 20 000

Journalisme : Olivier Bailly

Comité éditorial : Liliane Baudart, Bernard Dormal, Gaëlle Francart,

Céline Guerlement, Jean-Marie Harvengt, Bénédicte Hendrick,

Geneviève Isaac, Corinne Lefebvre, Étienne Loeckx, Nathalie Monquignon,

Michel Noël, Yves Polomé, Nicolas Roelens, Angela Scillia.

Impression : Symeta

Graphisme : Speculoos.com

Photographes : Damien Caumiant (Couverture, p. 3, 4, 10

et 12); Bea Uhart (p. 6, 7 et 15); Fotolia (p. 5, 8)

ISSN 2995-2748 - Éditeur responsable : Liliane Baudart,
directrice générale de l'Aide à la jeunesse, bd Léopold II, 44
1080 Bruxelles. Décembre 2013

Ce numéro est téléchargeable gratuitement sur
le site de la DGAJ (www.aidealajeunesse.cfwb.be)

Mozaïc et les enfances éclatées

MOZAÏC

Mozaïc est un des trois Centres d'aide aux enfants victimes de maltraitance (CAEVM). Ces lieux accueillent une enfance abîmée, le temps de faire un bilan, de leur choisir un autre chemin. Assurément meilleur.



Mercredi. Comme partout ailleurs, c'est le jour des frites. Trois éducatrices, une par table, accompagnent le repas de quelques enfants. Nathan (10 ans) achève la dernière bouchée.

– Maman viendra pas à la visite, elle s'est cassé l'orteil.

Kévin (11 ans) n'en croit pas ses oreilles.

– Et alors, elle est pas à l'hôpital, non? J'ai connu des gens qui se sont cassé le pied, ils restaient pas à l'hôpital!

On ne la fait pas à Kévin. Sans doute pas à Nathan non plus. Des

parents qui ne viennent qu'épisodiquement voir leur enfant au CAEVM, c'est plutôt fréquent. Les « visites » ne sont pourtant pas légion. Une heure par semaine, par quinzaine ou par mois selon la situation.

Nathan, Kévin et les onze autres enfants sont hébergés suite à la décision d'un juge, du conseiller ou du directeur de l'Aide à la jeunesse. Tous sont victimes de maltraitements. Les trois premiers mois de leur séjour sont mis à profit pour faire un bilan, mot comptable qui, dans le jargon de l'aide sociale, signifie qu'un service tente de comprendre à quel point ces enfants sont abîmés, et quel lieu (institution, famille d'accueil, autre) pourra au mieux les soutenir.

Le CAEVM Mozaïc peut accueillir des enfants entre 0 et 18 ans, mais il est rare d'y voir des ados. Généralement capables d'exprimer leur vécu, ils sont directement orientés vers les services classiques. Créé en 1998 (avec un agrément de

la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2003), Mozaïc est né le long d'une nationale, dans deux maisons trois façades qu'il fallait pouvoir séparer en cas d'échec du projet (et donc de revente des bâtiments). Bien subtil celui qui pourra deviner, derrière l'apparence banale de ce foyer, qu'il s'agit en fait d'un service tel que celui-là. Les vélos s'entassent contre le flanc de la bâtisse. Trampoline, balançoire et bac à sable jalonnent le jardin qui offre une superbe vue sur la torpeur d'un troupeau de vaches.

En bas, dans la salle à manger, les enfants peuvent mettre des mots dans une boîte à idées, mais, parcours oblige, il y a aussi une boîte à chagrins pour glisser les douleurs.

En haut, les chambres se partagent à deux ou à trois. Selon les âges. Couleurs vives et draps de lit joyeux. Si tout est comme partout ailleurs à Mozaïc, un détail rappelle cependant l'ombre portée sur l'enfance.

Ainsi, dans la salle de lecture, quelques poufs s'avachissent le long d'étagères remplies de livres. Des livres plus ou moins rangés. Et puis ce coffre vert, d'un vert bouteille assez distingué qui ne déparerait pas dans un salon cossu avec feu ouvert. Sur ce coffre, un cadenas. S'y trouvent les livres délicats, ceux qui abordent les questions d'abus, de violence, de mort... Ces livres qu'on ne lit pas seul. Surtout pas ici, car il est important de les mettre en mots.

Huit postes d'éducateurs et demi se partagent les sept jours de la semaine, les vingt-quatre heures de la journée pour assurer une présence adulte. Les enfants vont à la crèche ou à l'école et une équipe de trois personnes les accueille en soirée. « On fixe un cadre, un horaire régulier avec les éducateurs, détaille Carole Vassart, coordinatrice du lieu. Ce sont les mêmes personnes les mêmes jours, ce qui fournit un cadre stable, une structure avec des repères solides. Soit ce qui leur manque le plus. » →

SAJ : Le Service d'Aide à la jeunesse apporte l'aide aux jeunes en difficulté ou en danger et à leur famille. Il en existe un par arrondissement judiciaire (il y en a treize en Communauté française).

SPJ : Dans ces cas où l'intervention du Tribunal de la jeunesse est requise pour imposer une mesure d'aide à un jeune, le Service de protection judiciaire (SPJ) est chargé de mettre en œuvre les décisions du Tribunal.





ANALYSER LA VIOLENCE

Pendant le séjour, « on axe l'observation sur le SACRE de l'enfant : Sommeil, Alimentation, Croissance, Relationnel, Équivalent du rêve éveillé (c'est-à-dire le jeu, véritable miroir du vécu de l'enfant, passerelle privilégiée des observations), explique Roger Denis, directeur de Mozaïc. Les cinq points d'observation de base amènent ensuite des sous-observations plus pointues. Ces observations combinées à celles de la psychologue et au travail des assistantes sociales qui rencontrent les parents nous permettent d'établir le bilan en équipe, et de proposer une orientation. »

Si ce bilan est clôturé au bout d'un trimestre, les enfants restent souvent un an à Mozaïc. Les mandats (deux maximum) durent six mois. Ils sont consacrés en priorité à la recherche de places adéquates. Et les six mois suivants sont consacrés...à la même recherche, dans une interaction entre le mandant et le service. « Ce manque de places est le drame du secteur. C'est déjà difficile de trouver une place 'généraliste', mais lorsque nous demandons un suivi pédopsychiatrique, une structure adaptée aux besoins spécifiques de ces enfants, les choses se compliquent encore un peu plus. »

Pour assurer le suivi pédagogique le temps de la présence de l'enfant, l'équipe de Mozaïc profite de la supervision clinique d'un pédopsychiatre. Il a clarifié la méthode d'évaluation de l'enfant : comment mener l'observation, pourquoi, par quel biais, comment décède-t-on ? « Au début de l'intervention du superviseur, on avait besoin d'un guide. À présent, tout le monde regarde la situation sous différents angles, mais avec les mêmes lunettes, ce qui favorise notre objectivité,

précise Carole Vassart. On cherche à voir si la violence vient d'une situation de crise, ou si elle est chronique. On évalue les dégâts, les possibilités de revalidation psycho-éducatives... »

À Mozaïc, l'enfant va se sentir sécurisé, et le fait de verbaliser lui permet d'entamer la revalidation. Et les parents ? « On cherche aussi à les comprendre. Où en sont-ils ? Peuvent-ils se mobiliser autour d'un changement positif ? Comment peut-on les aider en ce sens ? Quand on est dans de la violence habituelle, quand elle s'est transmise de génération en génération, le recul est difficile, les personnes souvent ne comprennent pas leur propre histoire, ne se la réapproprient pas et ne parviennent pas à réapprendre autre chose, autrement. »

RÉPONSE TARDIVE

Mais qu'on ne s'y trompe pas, Mozaïc centre son attention sur le bien-être de l'enfant. Si celui-ci passe par une rupture avec les parents, l'équipe l'assume pleinement. « L'idéologie du lien, on s'en détache, explique Roger Denis. On laisse toujours une place aux parents, à la filiation, c'est très important, mais cette place varie en fonction du bien-être de l'enfant, qui doit être préservé en priorité. Le décret de 1991 a favorisé le lien avec la famille, et c'est une bonne chose en soi, mais ce concept est souvent mal appliqué par les acteurs de terrain. Il faut tenir compte des capacités de cette famille ! Pour exemple, nous avons accueilli une fillette de deux ans et demi. La maman a un retard mental important, de grosses difficultés éducatives. Son aînée de 8 ans a été directement adoptée à la naissance. Pour la deuxième grossesse de cette maman, les intervenants ont mis en place un tas de rustines afin

de pallier les manquements parentaux. Tout a été fait pour soutenir le couple. Trop. Aujourd'hui, le père est en prison, la fille a été abusée sexuellement. On a voulu faire croire à ces gens qu'ils pouvaient être des parents adéquats et leur fille en a fait les frais. On est souvent révolté par ces réactions tardives, ces mauvais choix. Il faudrait laisser les enfants le plus longtemps en famille ? Nous ne le pensons pas. Certains arrivent trop tard chez nous. Quatre, cinq, six intervenants différents se sont mobilisés autour d'une cause désespérée, et au bout de cinq ans, c'est quand même un carnage. Face à un tel constat de départ, une autre réponse, plus rapide, aurait peut-être permis autre chose, dans l'intérêt de l'enfant. »

Carole Vassart confirme. Ces dernières années, les enfants arrivent de plus en plus abîmés. « Soit la violence est plus importante, soit la réponse de la société est trop tardive. »

La maltraitance, à tout le moins, laisse des traces. Difficile de ne pas faire la grimace à l'évocation de la misère humaine qu'encaisse Mozaïc : un gamin qui ne marchera jamais plus normalement, la faute à différentes fractures à la jambe, une gamine violée à l'âge de deux ans. Une litanie de vies balafrees.

Et pas la peine d'incriminer le quart monde. La violence n'a pas élu de domicile social. À Mozaïc, fils et filles de profs, d'ouvriers, d'éducateurs, de conducteurs de bus, de médecins et de psychologues se côtoient. Autant d'existences disparates pour composer la mosaïque de la souffrance. Seul point commun : des carences dans les fonctions parentales, un manque d'entourage. □

Contact : Mozaïc, 082 71 20 68,
mozaic.mdne@skynet.be

CAEVM ?

Les Centres d'aide aux enfants victimes de maltraitance (CAEVM) organisent en permanence et si nécessaire en urgence l'hébergement d'enfants pour lesquels on suspecte ou on a constaté des maltraitances. Ils leur offrent une aide spécialisée et pluridisciplinaire et concrétisent le programme d'aide mis en place par le mandat. Ils apportent aussi une aide psychosociale ou pédagogique aux personnes qui assurent la garde de l'enfant.

Outre Mozaïc, deux autres Centres d'aide aux enfants victimes de maltraitances (CAEVM) existent : « Le Clapotis » à Saint-Symphorien (Mons), et « L'Accueil » à Chimay.

L'entourage de la famille d'accueil

Le besoin permanent et urgent de familles d'accueil a récemment été mis en lumière par une campagne médiatique. Ces familles n'agissent pas seules. De nombreux services les encadrent, les accompagnent et... les sélectionnent. Découverte de la mécanique méconnue de l'accueil familial.

X et Y sont heureux. Enfin plus ou moins. Il y a parfois la drogue ou la violence. Un certain déséquilibre. Pas toujours. Parfois. De galères en ruptures, des parents ne s'en sortent pas. Alors, il leur arrive de chercher de l'aide et du soutien auprès du conseiller de l'Aide à la jeunesse. Parfois, c'est le directeur de l'Aide à la jeunesse qui applique l'éloignement imposé par le Tribunal de la jeunesse.

Guy Declercq, directeur de l'Aide à la jeunesse au SPJ de Tournai : « Notre mission est de voir l'hébergement qui correspondra le mieux à l'intérêt de l'enfant, afin de répondre à ses besoins mais aussi, si possible, de faire évoluer l'état de danger et d'envisager un retour auprès des parents. Une fois l'intérêt de l'enfant déterminé, les solutions peuvent être un internat, un centre d'observation de l'Aide à la jeunesse, une famille d'accueil. On fait alors des recherches pour trouver l'outil dont on a besoin. »

Si le choix se porte sur une famille d'accueil, deux options sont possibles. Soit elle existe dans l'environnement du jeune (un tonton, la grand-mère, le parrain), soit pas. Les services de placement familial sont alors sollicités pour trouver une famille volontaire. L'accueil est prévu pour un an, une décision réévaluée chaque année, sauf pour les accueils à court terme (trois mois maximum, renouvelable deux fois) ou les accueils d'urgence (45 jours maximum).

Un enfant en danger. Des besoins, la réponse idoine à ces besoins. Ça, c'est le cadre théorique.

PÉNURIE DE FAMILLES

Trouve-t-on facilement une famille d'accueil? Pas du tout. « J'ai quelques enfants qui sont dans des institutions depuis plusieurs années, faute de familles », reconnaît Guy Declercq. « Institution ou familles d'accueil sont deux formules complémentaires, il n'y a pas de compétition entre elles, estime Michaël Rossi, directeur du service 'La Famille d'Accueil Odile Henri'. Mais si l'on place un enfant en institution à cause d'un manque de places en famille d'accueil, alors il y a un problème et une remise en question du système. »

Confrontés à la pénurie de places et à une demande considérable, les services de placement familial, qui doivent s'occuper d'enfants de 0 à 18 ans, n'acceptent plus de demande pour les enfants dépassant 7 ou 8 ans. « Soit ils ne la prennent pas en compte, soit ils ne trouvent pas de places, explique

Guy Declercq. Les difficultés vont grandissant » (voir encadré « 24 vs 55? »).

« Si nous ne prenons pas des enfants de cet âge, précise Dominique Thys, psychologue à 'En Famille', c'est surtout parce que la réussite d'une intégration dans une famille d'accueil devient improbable. Soit ces enfants ont passé un temps important en institution et l'adaptation à la vie en famille sera trop difficile. Soit ils ont grandi avec une famille, sans doute la leur, et l'attachement affectif sera trop important. » →



L'ENCADREMENT DE LA FAMILLE

« Nous sommes toujours en recherche de familles pour répondre aux mandants, explique Bernard Dormal, permanent de la Fédération des services de placement familial. Mais nous n'avons pas de moyens, pas de structures établies pour cette recherche. » D'autant plus qu'il ne suffit pas de trouver, il faut aussi que la famille convienne. L'envie d'un enfant ne suffit pas. Accueillir n'est surtout pas adopter. « L'accueil représente une solidarité entre familles, explique Dominique Olivier, directrice de 'En famille'. On accueille au quotidien un enfant souvent pour quelques années. C'est une solidarité envers un enfant en difficulté dans une famille en difficulté. C'est prévu, organisé par la société. L'adoption est un projet plus personnel, tandis que l'accueil participe à une mesure d'aide. »

« Il faut une série de conditions pour obtenir des familles d'accueil dignes de ce nom, complète Bernard Dormal. Être trois fois moins cher que l'institution n'est pas un argument. Il faut sélectionner des gens adéquats. Pour une candidature, il faut imaginer un processus de sélection de six à neuf mois. Cela permet de cibler les attentes de la famille, leur profil, leurs motivations. »

« Un élément fondamental est de ne pas être hostile aux parents, précise Michaël Rossi. On insiste beaucoup sur le fait 'd'accueillir un temps' l'enfant pour éviter le risque de confusion entre adoption et accueil. »



D'autres critères sont également pris en compte comme l'âge, la situation géographique, la disponibilité pour assurer les rendez-vous auprès du service, les visites des parents, etc.

Les services pluridisciplinaires offrent un accompagnement à l'enfant, essentiellement, mais également au foyer d'accueil, inévitablement bousculé par la recomposition familiale.

« Nous cherchons le meilleur appariement enfant-famille, explique Dominique Olivier, avec parfois la mayonnaise qui ne prend pas... »

Les parents d'origine sont soutenus dans la relation avec leur enfant. Une majorité espère à terme des retrouvailles définitives. Le retour dans la famille est un objectif difficile à atteindre. Environ 10% d'enfants retournent à temps plein chez le(s)

parent(s) après un placement en famille d'accueil. Un échec sur toute la ligne? Pas du tout. « Il s'agit de réintroduire le parent à une juste place, explique Michaël Rossi. Il y a différents degrés de séparation ou de retrouvailles : des 'parentalités partielles' permettent aux parents de voir l'enfant le week-end, les vacances. » À « En Famille », 50% des enfants ont des contacts avec leurs parents au départ du service, d'autres les voient à partir du domicile de la famille d'accueil. Pour Dominique Olivier, « un placement réussi est un placement où l'enfant se sent bien, ne montre pas de signes de souffrance, va à l'école, trouve sa place dans la société, développe des relations positives pour devenir un adulte responsable ».

RÔLE DANS LE TRIANGLE

La place du service de placement familial dans cette réussite est essentielle. Les professionnels interviennent dans le triangle constitué par l'enfant et les deux familles. « Il est difficile pour l'enfant de grandir avec ce double lien, explique Dominique Olivier. Nous sommes le tiers référent, la présence qui permet de prendre du recul par rapport aux familles, de faire circuler la parole. »

« Nous sommes des interlocuteurs privilégiés, poursuit Dominique Thys, psychologue à 'En Famille'. On répond à des questions qu'ils n'osent pas poser à leurs familles, de peur de les blesser. On explique aussi la situation, comment elle s'organise, qui prend les décisions pour lui. » Le référent est aussi un élément clé pour que l'enfant ne soit pas orphelin de son histoire éparpillée. « À 'En Famille', nous avons une boîte pour chaque enfant. À chaque venue, il peut y déposer une photo, un dessin, une lettre, un bricolage. En fin d'année, nous l'ouvrons et retraçons le temps passé. Au fil du temps, la ligne du temps se construit et il identifie son parcours. Et à sa majorité, il la récupère. »

Parfois, les encadrants suivent pendant plusieurs années « leur » jeune. Bénédicte Zonderman, assistante sociale, a des dossiers d'enfants d'un an et demi jusque 17 ans. « Ce n'est pas le même travail. Je vois le bébé quatre, cinq, six fois pour tisser un lien. Il doit être à l'aise avec moi car lors de la visite de ses parents, qu'il ne connaît parfois plus, la famille d'accueil ne sera pas là. » Et le chemin continue jusqu'à la majorité, pour le meilleur et pour le pire. Au mois d'août, Bénédicte Zonderman a annoncé à une ado qu'elle suit depuis treize ans

le décès de sa mère. « On est au cœur de leur existence, explique Dominique Olivier. Certains reviennent en couple ou, devenus parents, nous demandent comment ils étaient petits. Nous sommes la référence professionnelle. Bien sûr, nous gardons la distance due à notre mandat, mais il y a aussi de l'affect, évidemment et heureusement! »

Et tout est valable pour susciter l'échange. « À ce titre, j'adore les déplacements en voiture, ajoute Bénédicte Zonderman. On évite le face-à-face coincé. La discussion est moins formelle. » Et la route sans doute plus dégagée. □

1. Il existe deux services de placement familial à court terme : « Transition » à Liège (04 223 56 40) et « Interm'aide » à Verviers (0496 124 148).

« Des fois je fais la forte, des fois je fais la folle / Des fois je reste calme, des fois je me révolte / Et il faut que ça sorte, extérioriser mon malaise / Avec la musique à fond, reste pas assis sur ta chaise / Placée dans un home, j'ai appris à m'en sortir / Grâce à cette famille qui a / souhaité me recueillir / Je leur en ai jamais dit merci / jamais dit je t'aime / Mais aujourd'hui j'ai envie d'aller plus loin que ce poème » C.

Paroles issues d'un stage d'écriture rap menée par « En Famille »

Sonia

24 vs 55 ?

Aujourd'hui âgée de 35 ans, mère de deux enfants et belle-mère d'un grand, Sonia est passée par trois familles d'accueil, de 4 à 17 ans.

« J'ai d'abord changé de famille parce que, la première dame était dépressive pour une

raison personnelle et mon histoire lui rappelait trop la sienne. J'ai rejoint une deuxième famille qui accueillait quatre enfants et espérait devenir une petite maison familiale agréée. Au refus, ils nous ont tous remballés. J'avais alors neuf ans. Je voyais maman et papa une fois par mois. On a proposé un retour chez mon père qui a refusé, par peur de ne pas savoir comment élever une jeune fille. J'ai atterri dans la troisième famille. Ils étaient plutôt des grands-parents que des parents. Je les appelais mamy et papy.

Du service de placement, je me souviens de cette dame (NLDR : l'assistante sociale) qui me rendait visite environ tous les mois pour voir comment je me sentais, comment cela allait à l'école. Elle parlait avec papy et mamy. Elle me demandait comment je vivais. À l'adolescence, ce fut très difficile entre mes envies et les parents âgés, catholiques. L'assistante sociale a été un tampon, elle tempérait mon ardeur de jeune et tentait de concilier les parents. Elle essayait de faire comprendre aux deux parties la nécessité de faire des concessions. Je me souviens d'avoir pu aller au bal des rhétos mais seulement de 21 h à minuit, avec papy qui m'attendait dans la voiture. Bref, il n'y avait pas de bal pour moi. Pour l'assistante sociale, c'était une victoire, et pour moi une grosse défaite (rires)! J'ai toujours pu l'appeler quand cela n'allait pas, mais je n'ai jamais utilisé ce droit, je voulais prouver qu'on pouvait s'en sortir seule, même issue d'une famille éclatée. Je l'appelais quand ça allait.

Quand j'étais très jeune, elle représentait une autorité. Elle a rapidement fait partie de mon univers. Je devais lui rendre des comptes, la faire intervenir pour des autorisations de vacances. Au fur et à mesure, il y a eu une complicité car elle ne m'a jamais enquirandé. Elle me disait : 'Voilà ce qui a devant toi, voilà les choix et les conséquences pour ta vie.' Elle m'expliquait aussi les conséquences au niveau de la loi, mais elle ne m'a jamais forcé la main. Elle n'était pas toujours d'accord mais elle était toujours là.

Aujourd'hui, j'ai puisé dans cette relation pour réagir avec mon beau-fils. Je lui explique qu'il peut choisir mais je lui montre les conséquences des choix. Par rapport à mes enfants, je m'inspire plus de ce que mamy a été pour moi. Comment être câline, patiente. Elle était très douce. Je suis plus rude, j'ai cru que je n'arriverais jamais à être maman. Mais j'y suis. Et je pense ne pas être si mauvaise. Avec mamy, on ne laissait pas le soleil se coucher sur notre rancœur. En cas de dispute, elle venait me parler dans le lit. Avec mes enfants, je fais pareil. » □

L'enfant A(lbert) est placé dans une famille encadrée par un service de placement familial. Son dossier est géré par une assistante sociale, qui a la responsabilité de maximum 24 dossiers. L'enfant B(ernard) est placé dans une famille « non encadrée », supervisée par un délégué du SPJ ou du SAJ. Ce dernier peut avoir de 45 à 65 dossiers.

Albert et Bernard bénéficieront-ils du même suivi? Du côté des services de placement familial, on s'interroge. Mais comparaison n'est pas raison. Le chiffre « 45 à 65 » comprend tous les dossiers gérés par le délégué. Ce ne sont pas uniquement des jeunes dans des familles « non encadrées ». « Pour l'arrondissement judiciaire de Neuchâteau, explique Muguette Poncelet, directrice de l'Aide à la jeunesse, nous avons 25 jeunes dans ce cas, sur un nombre total de 400 dossiers. Soit une prise en charge par délégué qui varie entre 2 et 8 jeunes. » De plus, ces familles sont souvent composées de proches du jeune qui le recueillent.

3452

1649 jeunes pris en charge par une famille d'accueil non encadrée par un SPF.

1803 jeunes pris en charge par une famille d'accueil encadrée par un SPF.

Rapport de l'Aide à la jeunesse 2013, jeunes pris en charge en famille d'accueil le 1^{er} janvier 2011, p. 145.

Il n'empêche : 45 à 65 dossiers, quelle qu'en soit la nature, c'est conséquent... Et pour les questions administratives, les familles non encadrées peuvent poser leurs questions

au service des familles d'accueil de la DGJAJ, qui gère avec deux personnes environ... mille dossiers, par exemple pour les listes de présences, les frais, le paiement des subventions, etc. Côté suivi social, « quand il y a un placement en famille élargie, ce sont souvent les délégués qui assurent le suivi, précise Guy Declercq. Dans certains cas, je mandate des équipes, les SAIE, pour suivre l'enfant chez la mamy, le tonton, parce que l'arrivée de l'enfant crée des tensions entre adultes. Tous les enfants sont suivis. »

Il arrive que ces dossiers d'enfant en famille proche soient ensuite encadrés par un service de placement familial. « 70% de notre travail concerne ces reprises de guidance », avance Michaël Rossi.

Il arrive aussi que les services les refusent parce que la situation est trop bancal. Dominique Olivier, directrice d'« En famille », s'explique : « Faute de moyens, des enfants sont placés chez des grands-parents déçus de leur parentalité ou trop âgés, chez une maman dont les enfants sont déjà placés. Je ne blâme pas les mandants, ils cherchent des solutions et il en manque terriblement. Je ne voudrais pas être à leur place. Mais de notre côté, on ne peut pas tout cautionner. Nous ne faisons pas de la surveillance. ». Heureusement, ces situations sont marginales. □

SAIE : Les Services d'aide et d'intervention éducative (SAIE) apportent aux jeunes et à leurs familles une aide éducative dans le milieu familial de vie ou en logement autonome.



Parrainage, l'autre accueil



À côté des familles d'accueil, le parrainage d'un enfant constitue une forme d'accueil plus léger, plus espacé, d'un enfant en difficulté, mais sans l'intervention d'une autorité mandante. Selon les modalités définies au cas par cas, l'enfant peut être accueilli certaines soirées, les week-ends, une partie des vacances scolaires, etc.

« Pour un enfant sans référence familiale, c'est important, avance Dominique Olivier. Il est souhaitable qu'il devine ce qu'est une vie de famille. Un gamin de trois ans qui a grandi en pouponnière n'a jamais vu d'adulte couché, en pyjama. Certains doivent être familiarisés avec la voiture, car ils se déplacent peu. »

L'objectif du parrainage est avant tout d'ouvrir le champ social de l'enfant et de lui offrir la vision d'autres vies possibles. Le parrainage donne lieu, dans bien des cas, à des liens durables entre l'enfant et la famille qui le parraine. □

Enfant placé ? Top chrono!

ACCUEIL
FAMILIAL
D'URGENCE

L'urgence, la crise, le danger. Un parent hospitalisé, emprisonné. La maltraitance qui explose, l'enfant qui se détruit...

Le service agréé « Accueil Familial d'Urgence » (AFU) apporte alors une solution directe en proposant un accueil familial rapide. Un réseau de plus de 50 familles ouvrent leur porte à ces enfants à éloigner de leur lieu de vie. Elles l'accueillent, de quelques nuits à 45 jours. Le temps de faire une « pause », de réfléchir à la situation, de mettre en place des solutions et, si possible, de travailler au retour en famille.

Sur les 37 familles rencontrées en 2012, seules, 11 sont devenues des familles d'accueil d'urgence. « Il y a celles qui prennent contact et ne donnent pas suite et celles que l'on refuse, explique Christian Pringels, directeur de l'AFU. La confiance est essentielle. En conduisant un enfant dans la famille, on ne peut avoir la moindre appréhension quand on lui lâche la main. » Le profil des familles est particulier : « Elles savent que

dans les 45 jours, l'enfant sera parti. Il n'y a pas d'appropriation. Elles s'investissent au niveau de la société avec deux à trois accueils par an. Elles ont envie de continuer leurs projets personnels tout en restant disponibles pour 'l'urgence', mais pas forcément dans le long terme. »

L'enfant, lui, trouve vite sa place. « Après une heure, il sait où est la cuisine, le salon, il suit sa famille si elle sort de la pièce. C'est très surprenant. C'est un sas de décompression, un cadre affectueux et une mise au repos. Chez eux, des enfants de cinq ans devaient vérifier que la maman prenait bien ses médicaments. Là, il retrouve une place d'enfant. »

Les parents dépassés ne verront jamais le lieu où leur enfant est accueilli. Pour les rassurer, l'AFU leur présente un « paysage familial », un book de la maison, des parents, des enfants, du chat, du chien, de la chambre... Cette rencontre visuelle apaise les parents, alors le plus souvent reconnaissants de la prise en charge.

Le projet est construit pour que l'enfant quitte la famille au bout de 45 jours maximum. Dès le placement, un compte à rebours s'enclenche, avec une seule issue possible : une solution. « On ne peut pas attendre, tout le système est activé par notre

présence, raconte Christian Pringels. On demande des nouvelles aux intervenants, on va voir les parents en prison, on cherche des solutions de déplacement pour l'école. » Le tout est un défi logistique permanent. Pour chaque accompagnement de 45 jours, entre autres, six déplacements sont nécessaires avec les autorités mandantes. Dès l'entame, un travail se met en place avec les parents ainsi qu'un canevas régulier de visites avec leur(s) enfant(s). Ceci n'est possible qu'au travers d'un travail d'équipe intense à tous les niveaux.

En 2012, 180 jeunes ont été pris en charge par une famille d'accueil, soit un enfant tous les deux jours, venant prioritairement de Bruxelles, Nivelles, Mons et Charleroi.

« Ce projet est enfin soutenu valablement depuis 2012, avance Christian Pringels. Nous espérons que cette volonté politique pourra être maintenue pour un projet qui, sur dix enfants, assure une présence permanente auprès d'un enfant de moins d'1 an, trois de moins de 3 ans et trois de 3 à 6 ans ». □

Contact :

AFU Nivelles : 067 877 107 - afunivelles@gmail.com
AFU La Louvière : 064 451 491 - afuhainaut@gmail.com
Pour les URGENCES :
afurgence@skynet.be - 0474 820 920

Rompre

VENT DEBOUT



pour avancer

Dans un petit salon du service « Vent debout », un écran, un divan cossu et, surtout, surtout, une imposante barre de navire. Tellement grande qu'on dirait une invitation à y poser les mains et prendre le large. « Vent debout » redonne un cap à des vies d'ados. Même dans les existences malmenées, il arrive que la roue tourne.

Vingt-cinq ans de « Vent Debout ». 202 expéditions. 900 jeunes par monts et par vaux. Vingt-cinq ans à hisser la voile, gravir les lacets des cols, tenir la barre, franchir les gués, essayer le mauvais grain, encaisser la tempête. Ça vous fatiguerait un homme. Ça requinque un ado.

« Vent Debout » organise des séjours de rupture avec des ados entre 15 et 18 ans. Deux tiers d'entre eux sont en décrochage scolaire, parfois

« À mon âge, faire ça, c'est quand même pas mal. »
« Discuter du passé, du futur. Tous ces moments sont encore dans ma tête. »
« L'énergie ne suffit pas, il me fallait quand même une structure. »

Paroles d'ados

en largage complet, n'ayant plus vu un banc d'école depuis trois ans. « Ce sont des ados fâchés avec les règles, les limites, la parole d'adulte », explique Eric Libermé, éducateur. Ils s'engagent par groupe de quatre, avec deux éducateurs, pour un séjour de quatre semaines à l'étranger, soit une randonnée, soit une navigation. Auparavant, ils suivent une semaine de préparation en Belgique. C'est une manière de les former et de les tester.

Ces rebelles en herbe arrivent par le biais du mandat d'un conseiller ou d'un directeur de l'Aide à la jeunesse ou du Tribunal de la jeunesse. Mais pas la peine de les embarquer s'ils ne sont pas volontaires, ils saboteraient le projet. Car le séjour n'est pas un camp de vacances. La salle de bains devient une rivière, les gamelles se remplissent de semoule, il faut tenir la barre malgré le sommeil ou monter



la tente malgré le vent. « Ils marchent 500 kilomètres, vivent des semaines sur un bateau qui est tout sauf la 'Croisière s'amuse'. » C'est à la fois un défi et une aventure, l'occasion de se confronter à la fois à l'adversité... et à eux-mêmes. Avec « Vent debout », ils découvrent la frustration et les limites. Selon Eric Libermé, « ces jeunes sont dans la toute-puissance. Je veux, je prends. Mais la nature a son propre tempo, ses règles incontournables. Et la sanction est souvent immédiate. Nos conseils améliorent leur quotidien et le fait de les vivre en temps réel leur donne un sens concret. »

GÉRER LE RETOUR

Riche de ses vingt-cinq ans d'expériences, le service « Vent debout » a peaufiné son approche des séjours de rupture. Pour les jeunes qui ont besoin d'une structure familiale, « Vent debout » privilégie le voilier, rassembleur, tandis que pour les ados appelés à se débrouiller seuls, la rando et son sac de 17 kilos sur le dos seront préférés. Côté éducateurs : fini les aventuriers ou les colonels instructeurs. Place à l'encadrement bienveillant sans prise de risques. Quelques réglages plus fins aussi : « Tous les jours,

on marche, explique Eric Libermé. On a expérimenté un ou deux jours de pause, mais cela ne donne pas de résultats. » Une juste distance entre la promenade pépère et l'aventure extrême, un parcours de souffrance, mais réalisable.

Au retour, une évaluation et un suivi sont assurés. L'ado est souvent prêt à réécrire son histoire : 95% d'entre eux s'inscrivent dans une nouvelle formation. « Une fois revenus, ils sont transformés, explique Luc Mormont, directeur de « Vent debout ». À nous d'amener la famille à croire aussi en ce changement parce que parfois, c'est d'une violence inouïe : le jeune est gonflé à bloc et sa chambre a été donnée au frère. »

Au moins, ce qu'ils ont accompli, personne ne pourra le leur prendre. « On ne se lève pas à leur place, on ne marche pas à leur place. Ils ont cette énergie en eux pour réussir, avance Eric Libermé. Ils l'ont trouvée pour gravir dix cols. Ils l'ont en eux, on essaie de leur montrer comment l'activer. Ils réussissent des choses étonnantes. Eux. Pas nous. » □

Contact : Vent debout, 04 362 40 43
 ventdebout85@gmail.com, www.ventdebout.be

Un souffle jusqu'au Maroc

Le service « Vent debout » mène également des séjours de rupture au Maroc. Les ados sont accueillis au sein de familles marocaines et travaillent dans une ferme à Khemis Sahel, au nord du pays, ainsi que dans différentes associations locales. Le séjour dure dix semaines.

INTERVIEW CROISÉE

Face-à-face

Un même objectif et de même outils pour soutenir les enfants en difficulté. Directrice de l'Aide à la jeunesse au SPJ de Neufchâteau, conseiller de l'Aide à la jeunesse au SAJ de Bruxelles, même combat, même métier? Rencontre complice entre ces professions complémentaires de l'Aide à la jeunesse, avec Muguette Poncelet et Jean-Marie Delcommune.



Bruxelles, c'est forcément un arrondissement judiciaire plus compliqué ?

Jean-Marie Delcommune (JMD) - À Bruxelles, vivent plus ou moins 22% de l'ensemble des jeunes et enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc, potentiellement, demandeurs de l'aide du SAJ. Chaque année, plus de 3 500 nouveaux dossiers sont pris en charge par le SAJ de Bruxelles. Ce n'est pas rien, d'autant que les problématiques sont de plus en plus complexes et lourdes. Sans compter que, dans un contexte économique particulièrement dégradé, émergent de plus en plus de problématiques spécifiques aux grandes villes : les Roms, les SDF, les Mena, la mendicité des enfants... cela amène d'ailleurs beaucoup de discussions autour des compétences. Qui prend en charge ces publics ?

Muguette Poncelet (MP) - À Neufchâteau, arrondissement rural, je gère en moyenne 350 dossiers d'aide contrainte. Mais je dois dire que, le rapport de l'Aide à la jeunesse * constate tout de même que notre intervention est la plus importante de tous les arrondissements, proportionnellement à la population de jeunes entre 0 et 18 ans...

JMD - Peut-être le manque de moyens en première ligne dans la région...

MP - Oui, bien sûr, et c'est ainsi qu'assez logiquement les familles ou les intervenants s'adressent plus vite au SAJ ; mais il me semble par ailleurs qu'il y a aussi un important transfert de dossiers venus des villes. Les familles viennent en Ardenne pour des loyers plus accessibles.

JMD - Par rapport à Neufchâteau, Bruxelles est bien outillé en services de première ligne. Cependant, nous sommes proportionnellement bien moins équipés en structures de l'Aide à la jeunesse comme des Services d'intervention intensive en famille pour les tout-petits (SIIF), des Centres d'accueil d'urgence (CAU), des Centres d'accueil spécialisés (CAS)...

Le conseiller de l'Aide à la jeunesse est l'autorité administrative « mandante » et le responsable du Service de l'Aide à la jeunesse (SAJ) de son arrondissement judiciaire. Son premier rôle est de soutenir le jeune et sa famille afin qu'ils reçoivent l'aide des services compétents (CPAS, ONE, PMS...). Il reçoit les demandes d'aide individuelle. Il organise avec le jeune et sa famille l'aide spécialisée sollicitée. Il s'agit donc d'une aide volontaire et négociée. Il dirige les sections sociale, administrative et de prévention générale du SAJ.

Le directeur de l'Aide à la jeunesse est l'autorité administrative « mandante » et le responsable du Service de protection judiciaire (SPJ) de son arrondissement. Il met en œuvre les mesures imposées par le Tribunal de la jeunesse en application du décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la jeunesse, lorsque le jeune est en situation de danger et que ses parents ou lui-même ont refusé l'aide du conseiller. Il s'agit alors d'une aide contrainte, mais le directeur favorise l'adhésion du jeune et de sa famille à ces mesures. Il est également compétent pour assurer avec la section sociale du SPJ, un accompagnement des jeunes ayant commis un fait qualifié infraction et pour lequel le Tribunal de la jeunesse a décidé d'une mesure en vertu de la loi du 8 avril 1965.

Outre le manque de places, les structures résidentielles de l'Aide à la jeunesse développent de plus en plus de projets pédagogiques particuliers, trop spécialisés, et donc de moins en moins de prises en charge « généralistes ». Les conditions d'admission sont de plus en plus strictes, ciblées. Il devient difficile de répondre aux demandes et aux besoins d'aide des jeunes et de leur famille.

Travailler en tant que directrice de l'Aide à la jeunesse avec la force d'un jugement, est-ce plus facile ?

MP - L'état de danger est clairement défini dans un jugement prononcé par le Tribunal de la jeunesse. Ainsi, on sait déjà précisément ce qui est reproché aux parents ou à leur fonctionnement familial. Lorsque, je mets en œuvre le jugement, j'associe les parents, les familiers aux décisions que je vais prendre dans l'intérêt des enfants. Les parents ont souvent le sentiment d'être dépossédés de leurs responsabilités par cette intervention sous contrainte, mais parfois ils sont soulagés. Il est donc important, une fois la décision judiciaire comprise, de les amener à accepter de l'aide pour qu'ils modifient leur fonctionnement, qu'ils dépassent leurs problèmes. Nous avons à notre disposition les mêmes outils que les conseillers pour apporter l'aide aux familles.

JMD - De mon côté, je m'impose deux limites à l'aide négociée. D'abord, face à la violence, aux abus, à la maltraitance, je peux être confronté au déni des intéressés. Dans ces conditions, aucune place, aucun levier ne permettent notre intervention. Ensuite, je constate une dégradation manifeste de l'état de santé mentale de notre public. De plus en plus de pathologies mentales lourdes. Ces personnes ne peuvent pas demander l'aide. Je préfère en effet parler alors d'aide négociée plutôt que d'aide volontaire. On ne travaille pas à la demande mais sur la demande. →

MENA : Les mineurs non accompagnés sont des mineurs étrangers arrivant en Belgique sans être accompagnés d'un représentant légal. Certains sont pris en charge par l'Aide à la jeunesse.

SIIF : Le Service d'Intervention intensive en famille propose une aide socio-éducative régulière et globale au sein de la famille comprenant toutes les composantes de la vie quotidienne, ou un service ambulatoire au sein de la famille, une prise en charge. Les SIIF se veulent, aussi souvent que possible, une alternative au placement.

CAS : Les Centres d'accueil spécialisés (CAS) organisent l'accueil collectif de jeunes nécessitant une aide urgente et spécialisée eu égard à des comportements violents ou agressifs, des problèmes psychologiques graves, des faits qualifiés d'infraction.

CAU : Les Centres d'accueil d'urgence (CAU) offrent un accueil collectif à des jeunes nécessitant un hébergement en urgence et limité à un court laps de temps hors de leur milieu familial de vie.

Avant octobre 2009 à Bruxelles, le Ministère public pouvait saisir le Tribunal de la jeunesse dans les situations de danger sans que l'aide volontaire n'ait été préalablement envisagée par le conseiller de l'Aide à la jeunesse. Depuis le 1^{er} octobre 2009, c'est fini. Le conseiller de l'Aide à la jeunesse examine les demandes d'aide relatives aux familles, aux jeunes et aux enfants avant une éventuelle intervention du Tribunal de la jeunesse, comme c'est le cas dans les autres arrondissements judiciaires en Wallonie depuis l'application du décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la jeunesse. Ce n'est que dans les situations de danger et de non-collaboration que le conseiller demandera la saisine du Tribunal de la jeunesse.



MP - Dans notre arrondissement, on constate un nombre croissant d'enfants victimes de maltraitance psychologique suite aux séparations parentales conflictuelles, un nombre plus important de jeunes filles enceintes, parfois à 15 ou 16 ans. Une plus grande précarité des familles et de la négligence parentale. Des enfants ou des ados livrés à eux-mêmes à la maison, placés devant leur PC et dépendants aux réseaux sociaux. Aussi, les actions de prévention générale mettent l'accent sur ce type de problèmes pour sensibiliser les familles. Les outils créés (les fascicules DGAI, les outils « Yapaka » qui s'adressent aux jeunes ou aux parents, les brochures de l'ONE...) sont vraiment très utiles. Ils facilitent la prise de conscience. J'en donne d'ailleurs lors de ma première entrevue.

JMD - La jeunesse n'est pas pire ou meilleure aujourd'hui qu'hier. Je ne perçois pas de dégradation alarmante. Nous devons peut-être ce constat à l'importance du travail de prévention mené notamment par le secteur de l'Aide à la jeunesse. Ces dernières années, me semble-t-il, l'école a significativement réinvesti sa mission d'éducation et d'intégration des jeunes.

MP - Les moyens supplémentaires mis à la disposition des écoles - les équipes mobiles, les médiateurs scolaires - favorisent les partenariats dans les interventions auprès des jeunes.

JMD - La multiplication de ces acteurs renforce la prévention. Nous avons maintenant l'obligation de travailler en réseau, de manière transversale. Si les protocoles de collaboration sont nécessaires, je prône davantage la mise en place de lieux de concertation intersectorielle qui permettent au cas par cas de croiser des expertises différentes, sociales, médicales ou autres et de construire collectivement des réponses concrètes pour des jeunes dits inclassables. Ces jeunes qui se trouvent à l'interstice du secteur de l'Aide à la jeunesse, de la psychiatrie, du handicap, ...

Ces lieux de concertation doivent également associer l'administration mais aussi le politique pour débloquer des situations, dégager des solutions concrètes, parfois en dérogeant aux règles administratives en vigueur. Sous une pression médiatique et de l'opinion de plus en plus forte, c'est maintenant la tolérance zéro. Nous sommes en pleine « émocratie ». Ce climat compliqué et fragilise notre travail. □

Le rapport de l'Aide à la jeunesse peut être téléchargé sur www.aidealajeunesse.be

LES ARTICLES MENTIONNÉS

Article 37 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse = recours porté devant le Tribunal de la jeunesse relatif aux modalités de l'aide apportée par le conseiller de l'Aide à la jeunesse ou le directeur de l'Aide à la jeunesse (sauf à Bruxelles).

Article 38 du décret du 4 mars 1991 = aide contrainte mise en œuvre par le directeur de l'Aide à la jeunesse suite à un jugement prononcé par le Tribunal de la jeunesse et dont la validité est d'un an.

Article 8 de l'Ordonnance bruxelloise = aide contrainte mise en œuvre par le juge de la Jeunesse assisté du Service de protection judiciaire.

Article 39 du décret du 4 mars 1991 ou article 9 de l'ordonnance bruxelloise = placement en urgence décidé par le Tribunal de la jeunesse lorsqu'un enfant est exposé à un péril grave et à défaut d'accord avec le conseiller de l'Aide à la jeunesse sur une mesure de protection.

La question de Muguette à Jean-Marie

L'ordonnance en place à Bruxelles depuis quatre ans a-t-elle fondamentalement changé le fonctionnement pratique du SAJ ?

C'est environ 1000 dossiers qui doivent transiter à présent par nous. Cela a surtout changé le rythme et la fréquence des interventions. On nous fait le grief que la procédure négociée est lente. Logique : le temps est un facteur intrinsèque, incontournable de la négociation... Mais en situation de danger pour le jeune, c'est difficilement audible. Nous avons donc mis sur pied une cellule de quatre délégués qui posent directement un cadre protectionnel. Ensuite, seulement, nous travaillons en procédure négociée. On inverse nos séquences. Nous savons que nous devons être plus réactifs. On ne peut pas se permettre deux ou trois mois d'enquête. Les quatre délégués peuvent réagir vite, à l'appel des hôpitaux par exemple. Et cette équipe ne doit pas être étouffée par l'administration. Elle assure le travail réactif et une autre équipe prend le relais pour la formalisation de l'aide. Si nous ne sommes pas suffisamment rapides, nous ne sommes pas suffisamment protecteurs.

La question de Jean-Marie à Muguette

Tu travailles dans la contrainte, mais tu peux également permettre un retour vers un suivi consenti via l'homologation d'un accord par le Tribunal de la jeunesse. Cette déjudiciarisation des dossiers, cela fonctionne ?

Cela fonctionne avec les autorités judiciaires de Neufchâteau, en tout cas. L'objectif du travail avec les familles est non seulement de sortir à un moment donné de la contrainte, mais aussi de l'aide spécialisée, et de les réorienter vers l'aide générale. Symboliquement, il paraît plus efficace de clôturer le dossier sans retour au SAJ, via la procédure en homologation, de manière à ce que les jeunes ou les parents puissent refaire appel au SAJ plus tard si nécessaire. Je suis en fonction depuis vingt-deux ans, ça m'a permis de construire des modalités solides de collaboration avec les autorités judiciaires. Quand je soumetts un dossier en vue de le « déjudiciariser », je le justifie. Et les deux conditions qui avaient nécessité le recours à l'aide contrainte doivent être éteintes : il n'y a plus d'état de danger et la collaboration des parents est acquise. Lorsque je propose le classement du dossier, sauf élément nouveau de danger dont je n'aurais pas eu connaissance, mon avis est toujours suivi. La collaboration et le respect de nos rôles respectifs sont de mise.

IPPJ : recréer du lien et reprendre confiance

Les cinq institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), ainsi que le centre fermé de Saint-Hubert développent des activités pédagogiques : petite agriculture maraîchère, travaux de rénovation, construction, horticulture, activité humanitaire... Objectif de ces projets ? Favoriser la réinsertion sociale des jeunes, leur permettre d'acquérir une meilleure image d'eux-mêmes, les amener à prendre conscience de leurs actes et des conséquences pour la (les) victime(s).

Pour atteindre ces objectifs, chaque institution dispose d'un éventail d'activités qui sont proposées au jeune en tenant compte de sa personnalité, de sa problématique et en fonction des opportunités de collaboration qui se présentent.

En s'inscrivant dans ce type de démarche, les jeunes placés en institution publique seront amenés à se responsabiliser, à prendre conscience de leur capacité à poser des actes positifs, à amorcer un processus de réflexion tant sur le plan personnel que par rapport à la société en général...

Une relation olympique



IPPJ DE FRAIPONT

Depuis maintenant trois ans, des jeunes de l'IPPJ de Fraipont (qui proviennent de l'ensemble des services de l'institution, aussi bien à régime ouvert que fermé), accompagnés d'éducateurs, assistent des personnes handicapées lors de diverses activités sportives.



Avec l'asbl « Embarquement immédiat », club sportif pour personnes handicapées, ils participent à l'accompagnement des sportifs. « Le jeune est lui-même encadré par un animateur confirmé », explique Cyrielle Beckers, éducatrice à l'IPPJ.

Le contact du jeune avec le monde du handicap est par ailleurs progressif. Pendant les Special Olympics, qui durent trois jours, « le jeune passe d'abord par l'appréhension du milieu, par l'approche du handicap. On lui laisse la possibilité d'éprouver de la réticence, de ne pas se sentir immédiatement à l'aise. » Pourtant, la majorité des jeunes s'investissent dans la relation avec, au final, des apprentissages valorisants et l'acquisition de nouvelles compétences, principalement relationnelles. « Certains vivent un épanouissement dans la relation particulière avec la personne handicapée parce que, dans cette relation, la confiance et l'échange prennent beaucoup de place, explique Cyrielle Beckers. Il n'y a pas de tricherie, pas de masque. Cette rencontre permet au jeune de recréer sa spontanéité, de laisser tomber à son tour le masque. » □

De bonnes graines



IPPJ DE WAUTHIER-BRAINE

Depuis sept ans, le marché de Braine-le-Château accueille les étals d'un groupe de jeunes vendeurs. Dans les caisses : tomates, aubergines ou courgettes. C'est le fruit (ou plutôt le légume) de l'atelier maraîcher initié par l'IPPJ de Wauthier-Braine.

Beaucoup de ces jeunes sont en rupture scolaire et ont multiplié les échecs. Grâce à ce projet qui vise notamment un objectif de réinsertion sociale à travers une mise en situation de travail, « on souhaite que les jeunes perçoivent la finalité de leurs efforts dans la culture de ces légumes, explique Gianni Cervellin, responsable de la formation. En effet, au départ du semis en pleine terre ou en serre, ils sont ensuite amenés à soigner les plantes, parfois à guérir leurs maladies, ils doivent les arroser par forte chaleur pour enfin aboutir à la vente d'un produit de qualité qu'ils auront eux-mêmes cultivé. Les clients du marché hebdomadaire ne voient pas en eux de jeunes délinquants, mais des vendeurs de légumes, disponibles et souriants. »

Le jeune apprend que l'on ne plante et que l'on ne récolte pas n'importe quand. Cet atelier implique le respect du rythme de la nature, éloignant de l'envie de disposer de « tout, tout de suite ».

Tous les ateliers proposés par l'institution participent au même objectif. « L'idée, ainsi que le précise Gianni Cervellin, n'est pas d'orienter les jeunes vers une future profession, mais de leur permettre de réaliser que le regard des autres n'est pas forcément celui qu'ils imaginaient : ils peuvent ainsi se sentir valorisés. » □

Restaurer locaux et confiance



IPPJ DE JUMET

L'IPPJ de Jumet a développé une collaboration avec l'auberge de jeunesse de Malmedy depuis 2011.

« Là, nous avons notamment fait de la peinture, du jardinage, le tout supervisé par le technicien de l'auberge », explique Thierry Mortelette, chef de section à l'IPPJ. Deux jours par mois, trois ou quatre jeunes, sur base volontaire, réhabilitent des locaux, entretiennent les bâtiments et les abords extérieurs. À l'actif des jeunes de l'IPPJ de Jumet : une mare écologique, un terrain de volley, la construction d'un abri de jardin, la pose de piquets de clôture sur 200 mètres...

Le fait que ces travaux aient lieu dans une auberge de jeunesse est évidemment une formidable opportunité pour l'échange. « Les jeunes rencontrent d'autres jeunes en soirée, explique Jean-Pierre Blairon, directeur de l'IPPJ de Jumet. Il y eut, par exemple, la découverte de ce groupe de chanteurs et danseurs sénégalais qui avaient remporté l'équivalent de la 'Nouvelle Star' et qui étaient en tournée en Europe. Ils ont fait un match de foot avec 'nos' jeunes. Le soir, tout le monde s'est retrouvé sur la terrasse pour des chansons. On ne peut pas quantifier l'impact de pareils moments, mais ils marquent, c'est certain. »

L'IPPJ réitère le même type d'expérience depuis 2012 avec la commune de Rièzes, où est situé le centre aéré des IPPJ. Le partenariat consiste, pour des jeunes de Jumet encadrés par leurs éducateurs, à réaliser divers travaux de réfection des classes de l'école du village.



Autant d'expériences pour ces jeunes qui leur permettent de développer des relations humaines aussi bien que des compétences manuelles, de travailler à leur réinsertion sociale, en trouvant de la reconnaissance dans le regard des autres. □

Le « Jeu de la vie »

IPPJ DE BRAINE-LE-CHÂTEAU



Partant du « Jeu des familles », initialement destiné à des familles et des collectivités, son concepteur, Jean-François Lenvain, a collaboré avec l'IPPJ de Braine-le-Château pour l'adapter à la réalité des adolescents qui y sont pris en charge.

Devenu le « Jeu de la vie », ce jeu de société, proche du « Trivial Pursuit » et du jeu de l'oie, confronte des équipes de deux (un adolescent et un adulte). Chaque duo se voit attribuer une situation de vie parfois très éloignée de la sienne. À chaque coup de dé, une couleur thématique différente les confronte à une série de questions dont la réponse devra être sélectionnée parmi un choix multiple. À partir de là, la discussion peut s'engager...

Le principal intérêt de ce jeu est d'amener les mineurs à se mettre à la place de l'autre. L'adolescent est amené à imaginer, à partir d'un contexte ludique, comment il agirait, dans une situation donnée, à la place d'un travailleur social, d'un professeur, d'un père, d'une mère, d'un policier, d'un juge...

Le rôle de meneur du jeu est principalement dévolu à un(e) psychologue. Les discussions générées par certains changements d'identité sont souvent riches et peuvent être retravaillées par la suite, dans le cadre de la prise en charge individuelle des jeunes. Certaines thématiques, qui contrarieraient ou bloqueraient l'adolescent dans un contexte différent, sont ici abordées de manière plus subtile et peuvent donc être revisitées. L'outil s'avère donc particulièrement bénéfique pour le travail entrepris avec les jeunes. □

La réciprocité intergénérationnelle

IPPJ DE SAINT-SERVAIS



Parmi les diverses activités qui peuvent être mises en place pour la réalisation du programme pédagogique individuel des jeunes filles, l'une d'entre elles consiste à effectuer du bénévolat dans une des maisons de repos situées dans les environs de l'IPPJ de Saint-Servais.

Deux fois par semaine, le mercredi après-midi et le samedi, une jeune fille se rend dans un home partenaire pour y rencontrer les résident(e)s, discuter avec eux (elles), apporter son aide pour leur servir les repas ou encore se rendre utile dans l'organisation d'animations. L'activité de bénévolat se poursuit généralement durant toute la période de prise en charge de la jeune fille à l'institution.

Ces rencontres intergénérationnelles ont été initiées par l'IPPJ. « Nous avons pris contact avec plusieurs maisons de repos des environs, à qui nous présentons individuellement la jeune fille concernée », explique Loïc Gilson, éducateur.

Au-delà de l'intérêt que représente ce type d'activité extérieure qui permet d'engager le processus de réinsertion sociale des jeunes filles, on constate que certaines peuvent trouver à s'épanouir dans la relation avec les personnes âgées. « L'une d'entre elles appréciait particulièrement ces contacts et se sentait réellement utile, surtout lorsqu'une des résidentes de la maison de retraite lui exprimait sa joie de la rencontrer lors de chacune de ses visites », se souvient Loïc Gilson. □

www.aidealajeunesse.cfwb.be > Services publics décentralisés > IPPJ

La boîte à outils

Tous les outils qui sont présentés sur cette page sont disponibles et d'intérêt pour l'ensemble du secteur de l'Aide à la jeunesse. N'hésitez pas à les demander ou à les télécharger !

RÉUSSIR LE GRAND SAUT !

Argl! Passer de la 6^e primaire à la 1^{re} secondaire, du plus grand au plus petit, l'horreur! Mais n'ayez crainte, ces angoisses sont prises en charge. L'AMO Passage a mis sur pied l'outil pédagogique « Les second'AIRES et moi ». À l'aide de vidéos DVD et d'animations, l'élève de 6^e primaire découvre les préoccupations des parents, la relation avec les professeurs, l'organisation des cours. Des élèves de 6^e primaire et de 1^{re} secondaire témoignent de leurs expériences « Le Grand Saut ». Et 17 fiches pédagogiques à l'attention des professionnels (téléchargeables sur www.amopassages.be/secondaires) soutiendront la réflexion pendant les animations. Toute une panoplie pour réussir le passage. □

Contact : AMO Passage -
081 22 47 80 - 0479 32 25 29 - direction@amopassages.be

« SI NOUS PARLIONS D'INTERNET... »

Internet est de plus en plus chronophage dans la vie des jeunes. Ce constat est partagé par nombre de travailleurs sociaux. C'est pourquoi le SPEP et les AMO de l'arrondissement judiciaire de Mons travaillent ensemble sur un projet de prévention générale mettant l'accent sur la prévention et sur les aspects positifs d'internet. Dans ce cadre, ils proposent des animations auprès de groupes de jeunes (école, maison de jeunes...) âgés entre 11 et 15 ans. Un jeu de société multimédia sera proposé en 2014. □

Contact : Service droit des jeunes AMO -
065 35 50 33 - mons@sdj.be

UN ENFANT EXPOSÉ AUX VIOLENCES CONJUGALES EST UN ENFANT MALTRAITÉ

Les violences conjugales sont une problématique présente dans de nombreuses familles. Elles engendrent un climat de vie quotidienne marqué par l'insécurité, l'instabilité, les tensions et la peur. Elles menacent directement et indirectement le bien-être, le développement, la santé et la sécurité de l'enfant à court, moyen et long terme.

Pour soutenir les professionnels dans la prise en charge de l'enfant exposé aux violences conjugales ainsi que dans le rapport à chacun des parents, la Fédération Wallonie-Bruxelles publie un outil réalisé en collaboration avec des acteurs de terrain : « Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité. »

Cette publication donne des pistes de réponses et propose des points d'attention permettant aux intervenant(e)s d'acquiescer des réflexes sensibles à l'exposition éventuelle des enfants aux violences conjugales. □

Exemplaires gratuits disponibles sur demande à egalite@cfwb.be
Brochure téléchargeable sur www.aidealajeunesse.cfwb.be et www.egalite.cfwb.be

DES OUTILS POUR ÉDUCER ENSEMBLE

Face aux parents perdus, dépassés dans l'éducation de leurs enfants ou en rupture de dialogue avec leur ado, de nombreux professionnels de la sphère psychosociale constatent un manque d'outils et/ou de relais pour accompagner ces situations. Pour pallier ce manque, trois AMO namuroises (Passages, AMO Basse Sambre et Imagin'AMO) entendent créer des réseaux d'intervenants au niveau local, outillés sur les questions de la parentalité. Une boîte à outils a été constituée, avec par exemple une grille répertoriant les besoins indispensables au développement de l'enfant, ou une fiche d'évaluation de la qualité relationnelle au cours d'un entretien d'aide. Une partie de ces outils a été testée par des intervenants et des familles. Une « brochure » reprenant la démarche réalisée ainsi que la présentation de quelques outils est disponible sur www.kesta.be. □

Contact : Imagin'AMO - rue Léopold, 18 à 5030 Gembloux -
081 61 05 44 - 0479 327 587 - imaginamo@skynet.be

MÉMENTO

D'où viens-je? Qui suis-je? Où vais-je? Tout le monde en vient à se poser ces questions, les ados comme les autres.

Pour lui permettre de s'exprimer et de réfléchir à son parcours, le jeune pris en charge par le secteur de l'Aide à la jeunesse pourra compter sur « Mémento ». Ce carnet, composé de différents supports, favorise le questionnement sur l'identité en construction du jeune, et ce pendant une période de son existence. En compagnie d'un tiers éducatif, il le remplit au gré de ses besoins et désirs, par le biais du dessin, du collage, de l'écriture ou de la parole.

« Mémento » est un objet tiers qui questionne, encourage et soutient le jeune à comprendre et à s'inscrire dans son histoire. Il prend conscience de ses capacités et de sa force à intervenir sur son propre parcours.

Chaque « Mémento » est accompagné d'un carnet à l'usage de l'intervenant, avec entre autres le cadre et les modalités de son utilisation et des parties « aspects méthodologiques » et « mode d'emploi ». □

Contact : Asbl Oasis - 087 76 51 89 - oasismag@hotmail.be

UNE PRÉVENTION DES ASSUÉTUDES ADEQUATE ?

« La prévention des assuétudes : ce qu'en pensent les jeunes ? » est le titre de la recherche menée pendant trois ans au sein de la commission « Assuétudes » du CAAJ de Namur. Objectif? Interroger l'adéquation des projets et actions de prévention aux assuétudes mis en place à destination des jeunes. Le terme « assuétudes » couvre tout type d'assuétudes à un produit (licite, illicite ou sans psychotrope, par exemple : GSM, internet...). Les résultats de cette recherche sont présentés au travers d'un DVD et d'un livret reprenant la parole de jeunes, le regard de professionnels et diverses ressources. □

Livret et DVD disponibles auprès du Centre Local de Promotion de la Santé en province de Namur : 081 75 00 46 - info@clpsnamur.be
Livret téléchargeable sur :
www.clpsnamur.be > Point d'appui aux écoles secondaires

Le secteur de l'Aide à la jeunesse

Services agréés

DGAJ
Direction générale de l'Aide à la jeunesse

Services publics

13 SAJ
Services d'Aide à la jeunesse

13
Sections de prévention générale

13 SPJ
Services de protection judiciaire

3 SAMIO
Sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation

5 IPPJ
Institutions publiques de protection de la jeunesse

1 CFF
Centre fédéral fermé

Aide dans le milieu de vie

83 AMO
Services d'aide en milieu ouvert

43 SAIE
Services d'aide et d'intervention éducative

20 COE
Centres d'orientation éducative

13 SPEP
Services de prestations éducatives ou philanthropiques

10 PPP
Services qui mettent en œuvre un projet pédagogique particulier

4 SP
Services de protutelle

3 CJ
Centres de jour

Aide en dehors du milieu de vie (hébergement)

119 SAAE
Services d'accueil et d'aide éducative

17 SPF
Services de placement familial

33 PPP Services qui mettent en œuvre un projet pédagogique particulier

7 CAU
Centres d'accueil d'urgence

5 COO
Centres d'observation et d'orientation

5 CAS
Centres d'accueil spécialisés

3 CAEVM
Centres d'aide aux enfants victimes de maltraitance

1 CPA
Centre de premier accueil

Adoption

1 ACC
Autorité centrale communautaire

9 OAA
Organismes d'adoption agréés